

#2

Rapport sur Iwan Milan

Extrait du résumé du rapport d'enquête rédigé par un officier de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest (R.G.C.N.-O. – aujourd'hui la Gendarmerie royale du Canada), à Yorkton, en Saskatchewan, daté du 15 janvier 1915, décrivant l'arrestation d'Iwan Milan qui fut, par la suite, emprisonné au camp d'internement de Jasper.

Le texte entre crochets ne fait pas partie du texte original. Il a été ajouté afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les mots difficiles.



Objet : Iwan Milan
15 janvier 1915

J'ai fait cet homme prisonnier de guerre, l'inculpant en vertu de l'article 2, paragraphe (c) de la Proclamation du 15 août 1914, « d'être un sujet de la monarchie autrichienne et de prendre part dans des actes de nature hostile dirigés contre nous. » Les motifs raisonnables qui m'ont poussé à agir sont les suivants : [il] est en contact avec des hommes de son pays qui s'entraînent comme des soldats; il se rend à divers endroits où il peut recueillir de l'information; il est en contact avec des gens qui expriment beaucoup d'amertume à notre endroit; il a mauvais caractère en ce sens qu'il serait parmi les premiers à perpétrer un acte qui nuirait à la police ou à l'armée, si son geste pouvait lui procurer de l'argent; il n'a pas de domicile fixe; ces déplacements éveillent des soupçons; il n'a pas un sou et ne possède que les habits dont il est vêtu. En bref, il n'a pas travaillé depuis le mois d'octobre, n'a pas de moyens de subsistance et a été arrêté dans un lieu de mauvaise réputation – Objet : agitateurs.

Résumé
Rapport de crime de la R.G.C.N.-O.
Yorktown, SK

© Gouvernement du Canada. Reproduit avec la permission du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada (2011). Bibliothèque et Archives Canada, fonds de la Gendarmerie royale du Canada, RG18, séries B-1, vol. 1770, dossier 170, partie 123.

